

DECRET N° 2015-405 DU 20 JUILLET 2015

portant nomination du président et des membres
du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale
du Domaine et du Foncier (ANDF).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°64-35 du 31 décembre 1964 portant codification des droits, impôts et taxes fiscales d'enregistrement, de timbre, de publicité foncière et hypothécaire sur les revenus des capitaux mobiliers et les lois des finances qui l'ont modifiée ;
- Vu** la loi n°2013-14 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin ;
- Vu** l'ordonnance n°2/PR/MFAE du 10 janvier 1966 portant codification des impôts directs et indirects et les lois de finances qui l'ont modifiée ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-0191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2014-782 du 31 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement ;
- Vu** le décret n° 2013-68 du 19 février 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n°2015-511 du 29 janvier 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
Le Conseil des Ministres entendu en ses séances extraordinaires des 07,08, 14 et 15 avril 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : les personnes dont les noms suivent, sont nommées respectivement Président et membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier :

Il s'agit de :

Président : Monsieur **Servais ADJOVI**, représentant le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;

Vice-président : Monsieur **Wenceslas F. HOUENON**, représentant le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement ;

Membres :

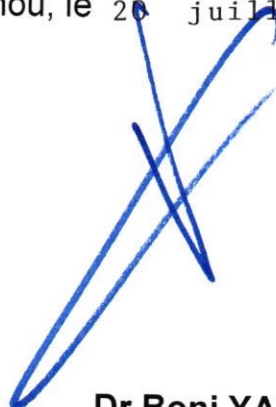
- Monsieur **Athanase Johanès TOUDONOU**, représentant le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Monsieur **Gado GUIDAMI**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Monsieur **Lino Louis Marie HADONOU**, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Monsieur **Firmin OUINSOU**, représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Monsieur **Gilbert Tolodiji EDA**, représentant le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Monsieur **Bernadin Cocou KAKPO**, représentant l'Ordre des Géomètres-Experts ;
- Monsieur **Dominique SAMBIENOU**, représentant l'Association Nationale des Communes du Bénin ;
- Monsieur **Simon D. BODEA**, représentant la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles du Bénin ;
- Maître **Véronique AKANKOSSİ DEGUENON**, représentant la Chambre Nationale des Notaires du Bénin.



Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 juillet 2015

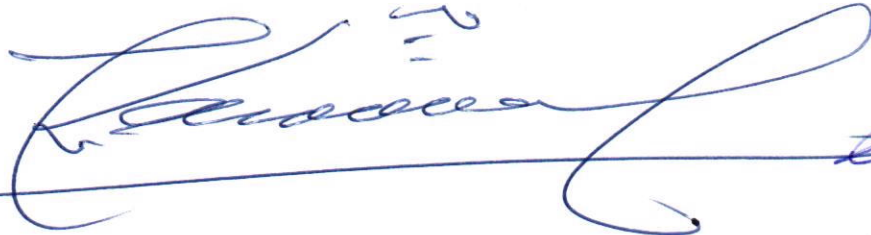
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de
l'Economie, des Finances et des
Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Assainissement,



Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Décentralisation, de
la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de l'Aménagement
du Territoire,



Noël FONTON

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de
la Législation et des Droits de l'Homme,



Véronique F. BRUN HACHEME



Martine Evelyne A. da SILVA-AHOUANTO

AMPLIATIONS : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, MEEFPD 2, MJLDH 2, MDGLAAT 2 MUHA 2
AUTRES MINISTERES 23, SGG 4, IGE 3, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-
DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, IGE 2, INTERESSES 11,
JORB 1.

